



Centre
de services scolaire
des Îles

Québec



PROVINCE DE QUÉBEC
ÎLES-DE-LA-MADELEINE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Îles, tenue en présentiel le 30 juin 2026 à 19h, à la bibliothèque de l'École polyvalente des Îles, sous la présidence de madame Amélie Farrah et à laquelle tous les membres ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la *Loi sur l'instruction publique*.

Sont présents, présentes,

P1– vacant	E6- OUELLET-M., Nathaël	
P2– FARRAH, Amélie	E7– CHIASSON, Marie-Josée	MC12– CHEVARIE, Céline
P3– vacant	E8– vacant	MC13– vacant
P4– GAGNÉ, Chantal	E9– BERGERON, Cédric	MC14– LEBLANC, Marie-Christine
P5– LAPIERRE-R., Anna	E10– NADEAU, Annick	
	ECSV– CYR, Jean-Michel	

P = Parent

E = Employé (e)

ECSV = Employé cadre sans droit de vote

MC = Membre de la communauté

Absence :

	MC11– AUDET, Louis-Philippe
	MC15– LEBLANC, Marie-Michelle

La directrice générale, madame Isabelle Gilbert, est présente, de même que le secrétaire général, monsieur Francis Boivin-Desgagné.

Deux (2) personnes du public assiste à la réunion.



Madame Amélie Farrah souhaite la bienvenue à tous, il est 19h01. Confirmation que le quorum est atteint.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion, vérification du quorum (LIP 160) et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 mai 2026;
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2026;
4. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
5. Présentation du plan triennal 2026-2027;
6. Présentation de la structure administrative 2026-2027;
7. Signature – Entente d'imputabilité et de gestion avec le MEQ;
8. Nomination d'une nouvelle direction d'école (Aux Iris);
9. Date de la prochaine réunion ordinaire du CA (2026-2027);
10. Nomination d'un RTP suppléant;
11. Lettre d'appui à la Municipalité - Projet de parc à roulettes et espace d'animation;
12. CA – Présidence par intérim;
13. Dénonciation d'intérêt – CA du RICÉIM;
14. Renouvellement de la flotte de portables du CSSI;
15. Contrats du transport du midi (2026-2027);
16. Politique du transport scolaire – Changement au tarif du transport du midi (2026-2027);
17. Coût de la carte de cafétéria 2026-2027;
18. Date de la prochaine rencontre du comité de vérification (2026-2027);
19. Correspondance;
20. Affaires diverses;
21. Période de questions-commentaires du public (15 minutes);
22. Levée de la réunion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-031)

2. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 mai 2026

Il est proposé par madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-032)

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2026

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Chantal Gagné, d'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-033)

4. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

5. Présentation du plan triennal 2026-2027

ATTENDU qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire doit, chaque année, établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que ce plan sert à établir la liste de ses écoles-centres afin de leur délivrer un acte d'établissement;



ATTENDU que ce plan doit être remis à la municipalité régionale de comté dont le territoire regroupe celui du Centre de services scolaire des Îles ainsi qu'aux instances syndicales;

ATTENDU que ce plan doit faire l'objet d'une consultation (193 LIP) auprès du Comité de parents (réalisée le 8 juin 2026);

IMMEUBLES UTILISÉS COMME ÉCOLE OU CENTRE DE FORMATION GÉNÉRALE ET PROFESSIONNELLE					
Écoles	Ordre d'ensei- gnement	Clientèle 2025-2026**	Estimation 2026-2027	Estimation 2027-2028	Estimation 2028-2029
N.-D.-Sacré-Cœur	P	49	48	53	55
Centrale	P	163	174	179	179
Stella-Maris	P	177	181	186	188
Saint-Pierre	P	275	277	275	273
Aux Iris	P	86	81	76	74
Polyvalente	S	434	431	443	452
		1 184	1 192	1 212	1221
Centre FGA-FP*	Adultes	100*	100*	100*	100*
*clientèle moyenne estimée		1 284	1 292	1 312	1321
**sans élèves Passe-Partout					

Il est proposé par madame Marie-Josée Chiasson, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, que le Centre de services scolaire des Îles adopte le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-034)

6. Présentation de la structure administrative 2026-2027

La structure administrative du Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ) a été élaborée par la directrice générale, présentée au comité de relations professionnelles et soumise à la consultation des membres des deux associations de cadres du CSSÎ, soit la FQDE et l'AQCS.

La structure 2026-2027 a été acceptée telle quelle par les membres des associations. Elle présente un ajustement à l'affectation des écoles primaires, soit un ajout de 20 % d'une tâche de direction d'établissement. Ce remaniement est en lien direct avec l'augmentation de clientèle à l'école Centrale.

Pour la prochaine année scolaire, la clientèle attendue pour nos écoles primaires est la suivante :

Centrale	176 élèves (162 en 2025-2026, 139 en 2024-2025)
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	49 élèves
Saint-Pierre	277 élèves
Stella-Maris	181 élèves
Aux Iris	81 élèves

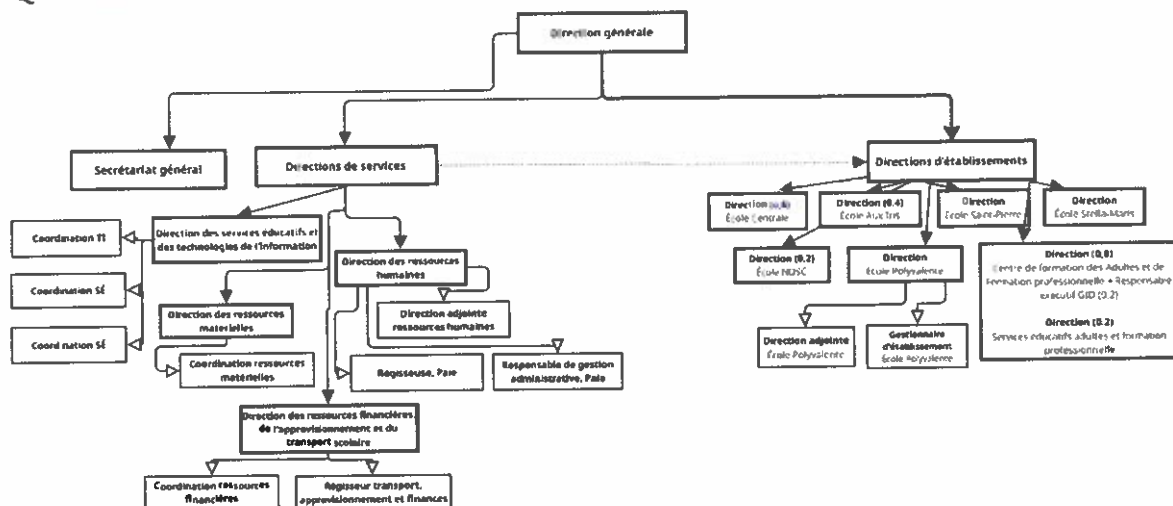


Notons qu'une consultation aux membres du Conseil d'administration, à l'effet de diffuser l'information du réaménagement des affectations, a préalablement été faite le 14 juin 2026.

Centre de services scolaires des Îles
Québec

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF
Respect | Rigueur | Équité | Ouverture | Collaboration

2026-2027



Il est proposé par madame Chantal Gagné, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, que la structure administrative 2026-2027 du CSSI soit approuvée telle que présentée par la directrice générale, madame Isabelle Gilbert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-035)

7. Signature – Entente d'imputabilité et de gestion avec le MEQ

Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs (CSSI, 1.3) – Conseil d'administration

8 Conclure une entente avec : un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec, un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada ou du gouvernement d'une autre province

CONSIDÉRANT que la *Loi no 23*, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'institut national d'excellence en éducation*, a été adoptée et sanctionnée le 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la *Loi no 23* a modifié la gouvernance scolaire au Québec en introduisant un nouveau régime de nomination des directeurs généraux (DG) des centres de services scolaires (CSS) et en prévoyant des mesures phares valorisant l'excellence scolaire, la réussite éducative et la gestion axée sur les résultats au sein du réseau scolaire;

CONSIDÉRANT que la *Loi no 23* a confié au gouvernement le pouvoir de nommer les DG des CSS, sur recommandation de la ministre de l'Éducation, et que ce nouveau régime de nomination a pris effet le 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation s'est vu attribuer le pouvoir de confier tout mandat aux DG des CSS;

CONSIDÉRANT que la *Loi no 23* a institué l'Institut national d'excellence en éducation ayant pour mission de promouvoir l'excellence des services éducatifs par la valorisation des savoirs et des pratiques éducatives soutenus par la recherche;

CONSIDÉRANT que la *Loi no 23* a introduit un régime de mobilité de la donnée en éducation afin de soutenir une prise de décision éclairée par les intervenants ministériels et ceux du réseau scolaire;



CONSIDÉRANT que la *Loi no 23* a introduit l'obligation pour les CSS de conclure, avec la ministre de l'Éducation, une entente annuelle de gestion et d'imputabilité comportant des priorités, des orientations, des objectifs, des cibles ainsi que des indicateurs, de façon à soutenir le leadership des dirigeants du réseau scolaire au bénéfice de la performance de leur organisation et à en rendre compte;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a déployé le chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État, lequel vise à optimiser l'utilisation des ressources afin de préserver et de renforcer les services aux citoyens, dans une perspective de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que ce chantier mise sur l'innovation notamment sur la réduction des lourdeurs administratives (bureaucratie), et est orienté vers la création de valeur et l'efficacité au sein de l'appareil public;

CONSIDÉRANT qu'en amont de ce chantier des attentes ont été signifiées aux organismes scolaires en matière d'optimisation administrative, plus particulièrement au regard de la mutualisation de ressources et de services au sein de leur organisation respective;

CONSIDÉRANT que, pour l'année 2026-2027, un chantier de modernisation du modèle de financement du réseau scolaire est en cours de déploiement, lequel simplifie les règles budgétaires en les regroupant, amenant ainsi une plus grande flexibilité et autonomie pour les milieux;

CONSIDÉRANT que les plans d'engagement vers la réussite 2023-2027, approuvés par les CSS, comportent des indicateurs nationaux établis par la ministre, lesquels doivent être inclus dans la présente entente pour leur dernière année de déploiement;

CONSIDÉRANT que la première génération d'ententes de gestion et d'imputabilité s'inscrit en cohérence avec le Plan stratégique du ministère 2023-2027 ainsi qu'avec les objectifs gouvernementaux visant la performance de l'État et des organismes qui le composent, dont les organismes scolaires;

CONSIDÉRANT que la directrice générale du Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ), à titre de première dirigeante, assumera la responsabilité de la mise en œuvre de cette entente, plus particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs et des cibles qu'elle prévoit pour son organisation;

CONSIDÉRANT que cette entente doit être signée et transmise à la ministre de l'Éducation avant le 20 août 2026;

Le Conseil d'administration du CSSÎ délègue son pouvoir de signature à la directrice générale du CSSÎ pour cette entente.

Cette Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) est conclue conformément à l'article 214.4 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* (I-13.3). Elle comporte les orientations, les objectifs et les cibles qui doivent guider le déploiement de l'offre de services du CSSÎ pour la période visée.

Une présentation de ladite Entente sera faite lors de la première réunion régulière du CA pour l'année scolaire 2026-2027.

Il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par monsieur Nathaël Ouellet-Miousse, d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Gilbert, à signer l'Entente de gestion et d'imputabilité 2026-2027, conclue avec la ministre de l'Éducation du Québec, madame Sonia LeBel, via sa représentante, la sous-ministre de l'Éducation, madame Carole Arav.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-036)

8. Nomination d'une nouvelle direction d'école (Aux Iris)

Le 15 juin dernier, par voie de communiqué, madame Isabelle Gilbert, directrice générale, a annoncé la nomination de monsieur Julien Pier Ratté à la direction de l'école Aux Iris, à raison de deux jours par semaine.



Enseignant à l'École polyvalente depuis 2021, il cumule près de 15 ans d'expérience en enseignement, notamment en adaptation scolaire. Titulaire d'un baccalauréat en éducation physique et à la santé, il a également complété des cours de deuxième cycle universitaire en adaptation scolaire et en difficultés comportementales, et a entrepris un DESS en gestion des établissements scolaires. Il se distingue notamment par une vision éducative centrée sur l'élève, ainsi que par ses capacités de mobilisation, sa persévérance et son calme rassurant.

9. Date de la prochaine réunion ordinaire du CA (2026-2027)

La date de la prochaine réunion ordinaire du CA est fixée au 26 août 2026. Le calendrier des rencontres pour l'année 2026-2027 sera présenté à ce moment.

La deuxième rencontre se tiendra le 23 septembre 2026.

10. Nomination d'un RTP suppléant

Monsieur Francis Boivin-Desgagné étant le responsable du traitement des plaintes (RTP), il s'avère nécessaire de nommer un RTP suppléant afin d'assurer la continuité et la qualité du traitement des plaintes, notamment durant les périodes de vacances, en cas de conflit d'intérêts ou lors d'une absence prolongée du RTP.

Madame Isabelle Gilbert, en sa qualité de directrice générale, a ainsi nommé monsieur Dominik Arseneau, directeur des services financiers, de l'approvisionnement et du transport scolaire, à titre de RTP suppléant.

11. Lettre d'appui à la Municipalité – Projet de parc à roulettes et espace d'animation

Le 16 juin 2026, à la suite d'une consultation par courriel auprès des membres du CA du CSSÎ, madame Isabelle Gilbert a transmis à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine une lettre d'appui « moral ».

Par cette démarche, le CSSÎ exprime son appui au projet d'aménagement d'un parc à roulettes et d'un espace d'animation sur le terrain municipal situé derrière la mairie, dans le cadre de la mise en valeur du parc de Cap-aux-Meules. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions visant à améliorer la sécurité, l'attractivité et la convivialité de cet espace public. L'ajout d'une installation moderne répond à un besoin réel, particulièrement chez les jeunes, en favorisant l'activité physique et les interactions sociales. Le projet se démarque également par l'intégration de principes d'aménagement durable contribuant à la résilience du site. Enfin, le CSSÎ soutient les démarches de financement entreprises par la Municipalité afin de permettre la réalisation de ce projet structurant pour la communauté.

12. CA – Présidence par intérim

Madame Amélie Farrah, qui préside le Conseil d'administration du CSSÎ depuis 2023 et qui siège comme membre depuis 2020, devait initialement quitter ses fonctions à l'issue de la présente séance ordinaire (30 juin 2026).

Le Conseil d'administration n'ayant pas encore nommé une nouvelle présidence, madame Farrah accepte de demeurer en poste jusqu'à la nomination de la prochaine présidence, et ce, au plus tard en octobre prochain.

13. Dénonciation d'intérêt – CA du RICÉIM

Par souci de transparence, la directrice générale du Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ), madame Isabelle Gilbert, informe la présidente du Conseil d'administration, madame Amélie Farrah, qu'elle agit à titre de vice-présidente du Conseil d'administration du Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICÉIM). Elle y siège à titre de représentante du CSSÎ, conformément à la résolution 2024-060 du CA du CSSÎ. Une lettre à cet effet a été déposée auprès de la présidente.



14. Renouvellement de la flotte de portables du CSSÎ

Le service des technologies de l'information souhaite informer les membres du Conseil d'administration de la nécessité de procéder au renouvellement de la flotte de portables du Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ), conformément au calendrier de remplacement des équipements technologiques adopté, afin d'assurer une gestion durable de notre parc informatique.

Dans ce contexte, le CSSÎ procédera à l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables destinés à remplacer les appareils ayant atteint leur fin de vie utile. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de maintien des actifs technologiques visant à assurer la continuité des services pédagogiques, administratifs et techniques, tout en offrant aux utilisateurs un environnement numérique performant, stable et sécuritaire.

Le renouvellement de ces équipements permettra notamment :

- de maintenir la compatibilité avec les nouvelles exigences logicielles et les mises à jour de sécurité;
- d'améliorer la fiabilité et la performance des appareils utilisés quotidiennement;
- de réduire les coûts liés aux bris et aux interventions de maintenance;
- de soutenir les pratiques pédagogiques numériques et les besoins opérationnels de l'organisation.

Cette acquisition représente un investissement essentiel afin de maintenir un parc informatique moderne répondant aux besoins actuels et futurs du CSSÎ.

Il est proposé par madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Gilbert, à signer la soumission pour l'acquisition de 140 ordinateurs portables DELL pro 14 HD - 8 Go de mémoire vive au montant de 159 194,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-037)

15. Contrats du transport du midi (2026-2027)

Le Centre de services scolaire des Îles a sous contrat quatre transporteurs pour une clientèle d'environ 1 160 élèves. Le dernier renouvellement de contrat pour le transport du midi a eu lieu en juin 2025 et a été signé pour un an.

Pour le renouvellement de la prochaine année scolaire (2026-2027), le statut quo est proposé : quatre autobus pour l'école Saint-Pierre (trois autobus pour Bourque et fils et un pour Autobus les Sillons) ainsi que deux autobus pour l'école Aux Iris (V.L. Transport).

Le comité de transport propose, pour le renouvellement du transport du midi, effectif à compter du 1^{er} juillet 2026, le projet de résolution suivant :

Il est proposé par madame Céline Chevarie, appuyée par madame Marie-Josée Chiasson, que le Centre de services scolaire des Îles entérine les deux recommandations suivantes du comité de transport, à savoir :

1^{re} recommandation

Dans le respect de l'article 229 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui stipule que le transport des élèves organisé par un centre de services scolaire, pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes, est gratuit lorsque ce transport est effectué sous contrat avec un organisme public de transport en commun ou un titulaire de permis de transport par autobus, au sens d'un règlement du gouvernement.

Un centre de services scolaire est autorisé à organiser le transport du midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile et peut en réclamer le coût à ceux qui choisissent de l'utiliser. Pour la prochaine année (débutant au 1^{er} juillet 2026 et prenant fin le 30 juin 2027), trois contrats seront octroyés pour le transport du midi.



Un centre de services scolaire, qu'il organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'il peut déterminer.

2^e recommandation

Autoriser madame Amélie Farrah, présidente du Conseil d'administration, et monsieur Dominik Arseneau, directeur des ressources financières, de l'approvisionnement et du transport scolaire du Centre de services scolaire des Îles, à signer les contrats de transport du midi avec les entrepreneurs ci-dessous pour un total de **131 515,30 \$** plus taxes pour l'année 2026-2027. Le transport scolaire du midi sera offert pour les écoles suivantes :

- École Saint-Pierre
- École Aux Iris

Liste des transporteurs invités à signer les contrats de transport du midi 2026-2027

Bourque & fils Transport inc. École Saint-Pierre	3 autobus, 12 rangées	64 496,50 \$
Autobus les Sillons inc. École Saint-Pierre	1 autobus, 12 rangées	20 140,70 \$
V.L. Transport inc. École Aux Iris	1 minibus, 5 rangées 1 autobus, 12 rangées	46 878,10 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-038)

16. Politique du transport scolaire – Changement au tarif du transport du midi (2026-2027)

Le Centre de services scolaire des Îles (CSSÎ) peut offrir le service du transport scolaire du midi en vue de répondre aux besoins des élèves de son territoire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, le CSSÎ offre ce service aux élèves du préscolaire et du primaire des écoles Saint-Pierre et Aux Iris.

Normalement, ce service non subventionné doit s'autofinancer, mais le CSSÎ accepte depuis de nombreuses années un déficit d'opération afin de maintenir un coût relativement bas pour les parents.

Pour 2026-2027, compte tenu du fait que les coûts liés à l'inflation demeurent présents, nous convenons d'une hausse de 10 \$ par enfant.

Pour la prochaine année, le service du transport scolaire du midi sera offert pour les écoles suivantes : Saint-Pierre et Aux Iris.

Il est proposé par madame Anna Lapierre-Renaud, appuyée par madame Marie-Christine Leblanc, que l'annexe 2 (point 3) de la Politique du transport scolaire soit modifiée comme suit :

3. PAIEMENT ET PERCEPTION DU COÛT DU TRANSPORT DU MIDI

Le coût annuel du transport du midi est fixé à 260 \$ par enfant. Ce montant est versé par les parents dès la réception de la facture ou au plus tard 30 jours après réception de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (CA. 2026-039)

17. Coût de la carte de cafétéria (2026-2027)

Coût de la carte de cafétéria pour 2026-2027:

- Élèves : 125 \$ pour 10 repas ou 14 \$ par repas
- Personnel : 145 \$ pour 10 repas ou 15,50 \$ par repas



18. Date de la prochaine rencontre du comité de vérification (2026-2027)

La prochaine rencontre du comité de vérification est fixée au 15 septembre 2026 à midi.

19. Correspondance

Aucune correspondance.

20. Affaires diverses

- Motion de remerciement à madame Marie-Michelle Leblanc pour son engagement au sein du CA du CSSI depuis 3 ans.
- Motion de remerciement à monsieur Louis-Philippe Audet pour son engagement au sein du CA au cours de l'année 2025-2026.
- Motion de félicitations aux 71 finissantes et finissants de l'École polyvalente des Îles qui célébraient leur passage au secondaire le 26 juin dernier. Un grand merci au personnel de l'école pour l'organisation. Un merci particulier aux généreux commanditaires qui ont permis d'offrir 12 000 \$ en bourses à nos élèves.
- La course de cross-country organisée par l'École polyvalente s'est tenue le 27 juin dernier. C'est plus de 100 coureurs, de tous âges, qui y ont pris part. Les profits iront au club de cross-country de l'école et permettront, entre autres, d'envoyer une délégation à la prochaine compétition pancanadienne qui se tiendra à Val-d'Or. Bravo pour le succès de cet événement et à l'année prochaine pour une autre édition.
- Motion de félicitations à Léanne Renaud, récipiendaire de la Médaille de la Lieutenant-gouverneure du Québec, pour son parcours et son implication exemplaires dans la vie de l'école.
- Déclaration de reconnaissance du député des Îles-de-la-Madeleine, prononcée à l'Assemblée nationale le 12 juin dernier, remerciant les participants, les bénévoles, le comité de gestion et les précieux donateurs qui, depuis cinq ans, permettent au Club des petits déjeuners d'œuvrer à la réussite scolaire en offrant aux élèves de l'école Aux Iris, à Bassin, la possibilité d'aller en classe le ventre plein.

21. Période de questions-commentaires du public (15 minutes)

Aucune question du public.

22. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Annick Nadeau, appuyée par madame Chantal Gagné, de lever la réunion. Il est 19h37.

Amélie Farrah, présidente du CA

Francis Boivin-Desgagné, secrétaire général

